

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CONDAMNATION

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

.....

Né(e)le..... à

De nationalité.....

Déclare être fils - fille (1) de

Nom et prénoms du père

Nom de jeune fille et prénoms de la mère

(1) *Rayer la mention inutile*

Affirme, conformément aux dispositions de l'Article 17 de l'arrêté du 09/02/1988, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative, de nature à m'interdire l'exercice d'une activité commerciale.

Fait à, le

SIGNATURE

NB : Rappel de l'Article 2 de l'ordonnance du 27/12/1958 réprimant certaines infractions en matière de registre du commerce : « Quiconque donne, de mauvaise fois, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce, est puni d'une amende de 76,22 € à 4 573,47 € et d'un emprisonnement de dix jours à six mois, ou de l'une de ces peines seulement ».